

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## SIPP-CALCIMIX

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 453/2010 et règlement (CE) n° 1272/2008



FDS n° : NP-0014-5-A  
Date de révision: 2020-01-29  
Format: UE  
Version 1.02

### Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

**Codes produit** NP-0014-5-A  
**Nom du produit** SIPP-CALCIMIX  
**Substance pure/préparation** Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée :** Un engrais avec des micronutriments pour l'agriculture et l'horticulture  
**Restrictions d'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant**  
FMC Agro Limited  
Rectors Lane  
Pentre  
Flintshire  
CH5 2DH  
United Kingdom  
Tel: + 44 1244 537370  
E-mail: fmc.agro.uk@fmc.com

Pour plus d'informations, contacter :

**Point de contact**  
CHEMINOVA AGRO France S.A.S.  
11 bis Quai Perrache  
69002 LYON  
Tel 04 37 23 65 70  
Fax 04 78 71 08 46  
communication.france@fmc.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** Centres antipoison en France :  
  
Paris: 01.40.05.48.48  
Lyon: 04.72.11.69.11  
Marseille: 04.91.75.25.25  
Lille : 0800 59 59 59  
ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)  
  
Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi.

### Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale

Catégorie 4 (H302)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 (H318)
--	--------------------

**2.2. Éléments d'étiquetage****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

**Conseils de prudence**

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

**2.3. Autres dangers**

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

**Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Le produit est un mélange, pas une substance.

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
CALCIUM NITRATE	239-289-5	15245-12-2	30-60	Acute Tox. 4: H302 Eye Dam. 1: H318	01-2119493947-16-XXXX

**Informations supplémentaires**

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases EUH mentionnées

**Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

<b>Contact oculaire</b>	Tenir les yeux ouverts et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15-20 minutes.
<b>Contact cutané</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau.
<b>Inhalation</b>	Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche avec de l'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Principaux symptômes et effets, Contact avec la peau: Peut irriter légèrement le site de contact.

**aigus et différés**

Contact avec les yeux: Possible irritation et rougeur.

Ingestion: Possible irritation de la gorge.

Inhalation: Peut causer une irritation de la gorge avec sensation d'oppression dans la poitrine.

Effets retardés / immédiats: On peut s'attendre à des effets immédiats après une exposition de courte durée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Traiter les symptômes.

**Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau.

**Moyens d'extinction appropriés**

Évitez les courants de tuyaux lourds.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Des fumées toxiques peuvent être libérées dans des situations d'incendie.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection. Portez des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Mesures de protection individuelles**

Équipement de protection individuel, voir section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque.

Pour des instructions plus de nettoyage, numéro de la ligne d'appel d'urgence dans la section 1 «Produit et identification de la société" ci-dessus.

**Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les égouts ou les rivières. Contenir le déversement en utilisant la reliure. Les rejets accidentels dans les cours d'eau doivent être signalés à l'organisme de réglementation compétent.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Méthodes de confinement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage**

Nettoyer soigneusement la surface contaminée avec un excès d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Manipulation**

Mettre en place une ventilation adaptée.

#### **Mesures d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### **Stockage**

Protéger contre le gel. Entreposer au-dessus 5°C. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### **Utilisation(s) particulière(s)**

Se reporter à la sous-rubrique 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

#### **Mesures de gestion des risques (RMM)**

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

#### **Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

**Protection des mains** Gants de protection.

**Protection de la peau et du corps** Porter des gants/des vêtements de protection.

**Protection respiratoire** inutile dans les conditions normales d'utilisation.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Se reporter à la législation spécifique des États membres pour les exigences de la législation communautaire en matière d'environnement.

## Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide

Aspect	Liquide
Odeur	Caractéristique
Couleur	Jaune
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH	2.0 - 3.5
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible
Point/intervalle d'ébullition	Aucune information disponible
Point d'éclair	Aucune information disponible
Taux d'évaporation	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Densité	1.48 - 1.51
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité, cinématique	Aucune information disponible
Viscosité, dynamique	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
Propriétés comburantes	Non comburant
<b>9.2. Autres informations</b>	
Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
Densité	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible
K <sub>st</sub>	Aucune information disponible

## Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage recommandées

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucune information disponible.
Sensibilité aux décharges statiques	Aucune information disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### **Polymérisation dangereuse**

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

#### **Réactions dangereuses**

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit. La décomposition peut se produire en cas d'exposition aux conditions ou matériaux énumérés ci-dessous.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents comburants forts. Acides forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

**Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Informations sur le produit**

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

**DL50 oral**

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
CALCIUM NITRATE	>300 mg/kg (rat)	>2000 mg/kg (rat)	

**Corrosion/irritation cutanée**

Faiblement irritant.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Irritant pour les yeux.

**Sensibilisation**

Aucune information disponible

**Mutagénicité**

Aucune information disponible.

**Cancérogénicité**

Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique**

Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**

Aucune information disponible.

**Symptômes**

Contact avec la peau: Peut irriter légèrement le site de contact.

Contact avec les yeux: Possible irritation et rougeur.

Ingestion: Possible irritation de la gorge.

Inhalation: Peut causer une irritation de la gorge avec sensation d'oppression dans la poitrine.

Effets retardés / immédiats: On peut s'attendre à des effets immédiats après une exposition de courte durée.

**Danger par aspiration**

Aucune information disponible.

**Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
CALCIUM NITRATE	-	-	48h EC50 = >100 mg/L (Daphnia magna)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**Mobilité**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

**Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>	Transférer dans un récipient approprié et prévoir la collecte par une société d'élimination spécialisée. Alternativement, le produit peut être incinéré, conformément à la réglementation locale. Le produit dilué et les produits de lavage doivent être envoyés dans une installation de traitement de l'eau. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des conteneurs chimiques ou usagés. Ne pas rejeter dans les égouts.
<b>Emballages contaminés</b>	Nettoyer le récipient avec de l'eau. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les directives locales et nationales. Éliminer conformément aux réglementations locales.
<b>Code de déchets du CED</b>	02 01 08
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	NOTE: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence possible de réglementations européennes, nationales ou locales spécifiques concernant l'élimination.

**Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<b>REMARQUE</b>	NON CLASSIFIÉ COMME DANGEREUX AU SENS DES RÈGLEMENTS DE TRANSPORT.
-----------------	--

**IMDG/IMO**

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe de danger</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>14.5 Polluant marin</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Ce produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

**RID**

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

**ADR/RID**

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

**ICAO/IATA**

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

## Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Union européenne****Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)  
Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA (États-Unis)	DSL (Canada)	EINECS/ELINCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
CALCIUM NITRATE 15245-12-2	X	X	X			X		

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas encore été effectuée pour cette substance

## Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**



**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

**Légende**

<b>ADR :</b>	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
<b>CAS:</b>	CAS (Chemical Abstracts Service)
<b>Ceiling:</b>	Valeur limite maximum:
<b>DNEL:</b>	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
<b>EINECS:</b>	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)
<b>GHS:</b>	Système général harmonisé (SGH)
<b>IATA :</b>	Association internationale du transport aérien (IATA)
<b>OACI :</b>	Organisation de l'aviation civile internationale
<b>IMDG :</b>	Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)
<b>LC50:</b>	CL50 (concentration létale)
<b>DL50:</b>	DL50 (dose létale)
<b>PBT:</b>	Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
<b>RID :</b>	Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer
<b>STEL:</b>	Valeur limite à courte terme
<b>SVHC</b>	SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
<b>TWA:</b>	pondérée dans le temps
<b>vPvB:</b>	Très persistant et très bioaccumulable
<b>Date de révision:</b>	2020-01-29
<b>Cause de la révision:</b>	sections de la FDS mises-à-jour.

**Avis de non-responsabilité**

Les informations et les recommandations de la présente FDS (y compris les données et les mentions) sont présumées exactes par FMC Corporation à la date de publication. **CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST ACCORDÉE QUANT À L'ADAPTATION À UNE APPLICATION SPÉCIFIQUE, LA VALEUR COMMERCIALE OU TOUT AUTRE ASPECT DES INFORMATIONS FOURNIES DANS LA PRÉSENTE FDS.** Ces informations ne concernent que le produit spécifiquement décrit, et sont susceptibles de ne pas être applicables s'il est employé en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé.

**Préparé par**FMC Corporation  
FMC Logo - Marque commerciale de FMC Corporation

© 2020 FMC Corporation. Tous droits réservés.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**